

conséquence, demandé instamment aux donateurs réguliers de continuer à lui prêter assistance et il a fait appel aux autres pour qu'ils l'aident à répondre aux besoins de l'Office.

Le Canada est ordinairement au premier rang de ceux qui versent une contribution annuelle régulière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. Pour le total des versements effectués depuis 1949, le Canada vient en troisième position, après les deux plus grands souscripteurs, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Pour l'année financière 1967-1968, le Gouvernement canadien a versé à l'Office 2.8 millions de dollars, dont une tranche de 1.3 million de dollars au titre de secours d'urgence, que le Canada a accepté de fournir en réponse à un appel lancé par l'Office de secours et de travaux en faveur des personnes qui se trouvent dans un besoin urgent par suite des hostilités de juin 1967 dans le Proche-Orient. Pour l'exercice financier 1967-1968, le Canada verse à l'Office 500,000 dollars en espèces, l'équivalent de 2 millions de dollars en farine de blé et environ 300,000 dollars en moyens de transport. En comparaison, l'apport régulier du Canada est de l'ordre de 500,000 dollars en espèces et de 700,000 dollars en aide alimentaire, bien que les contributions supplémentaires aient été parfois plus élevées. C'est pour des considérations d'ordre humanitaire que le Canada vient en aide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. Le Gouvernement canadien estime aussi que le programme auxiliaire de formation professionnelle et scolaire de l'Office est indispensable au maintien de la paix dans cette région et à la liquidation définitive du problème des réfugiés en facilitant la réadaptation de ces derniers.

Fonds au service de l'enfance (FISE)

En 1946, l'Assemblée générale a créé le Fonds international au service de l'enfance (FISE) afin de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre après l'expiration du mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction. Ce mandat a été révisé en 1950 et, tout en continuant à fournir des secours d'urgence aux enfants victimes de catastrophes, le Fonds devait s'attacher surtout aux programmes à long terme portant sur la protection de l'enfance, en particulier dans les pays en voie de développement. En 1953, l'Assemblée générale a décidé unanimement de donner au Fonds un caractère permanent.

Le Fonds s'attache au bien-être, à l'hygiène et à l'alimentation rationnelle des enfants dont les pays d'origine pourront ensuite reprendre à leur compte les programmes ainsi lancés. Son aide n'est accordée que sur la demande des gouvernements qui doivent être en mesure d'y contribuer au moins à part égale, ce qui élimine les demandes peu fondées. Cette formule double les disponibilités versées par le FISE et jette les fondements de programmes locaux qui se poursuivront une fois cette aide terminée.

Le Fonds est constitué des contributions volontaires de gouvernements ou de particuliers. Depuis la création du FISE en 1946, le Canada y a versé environ 19.1 millions de dollars. En 1966-1967, des particuliers canadiens y ont versé près d'un million de dollars et le Gouvernement canadien a fait passer sa contribution annuelle de 200,000 à un million de dollars. En souvenir des enfants morts à Aberfan, pays de Galles, et à Dorion, province de Québec, il a versé le 9 décembre 1966 une contribution spéciale de 100,000 dollars.